

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLONISÉ PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

ANNONCES :

Première insertion.....10 centius par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centius par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Le Pape roi.—Ouverture de la quatrième Session du cinquième Parlement de la Législature de Québec; discours du T.ône; l'agriculture et la colonisation seront l'objet de la plus haute protection de la part de la Législature; extrait du discours de l'Hon. Premier Ministre M. Ross et des Honorables Conseillers Législatifs, MM. le Dr Praxède LaRue, Wood et Champagne.

Causerie Agricole : Maladies des poies (*Suite*).—Les soies; la petite vérole; charbon à la langue; mal de pied; cours de ventre; caillots de sang aux oreilles; vers aux oreilles; la jaunisse.

Sujets divers : Mettre en réserve les œufs destinés à la couvaison.—L'huile de charbon pour débarasser les pomiers des parasites qui les infestent.—Cause de malaise chez les cultivateurs.—Préparation du sol et répartition des engrais.

Choses et autres : L'agriculture théorique et pratique.—Le jeune bétail au point de vue de l'engraissement.

Recettes : La gale chez les porcs.—Onglet dans les yeux du porc.

Abonnements payés pour la "Gazette des Campagnes," du 5 au 12 mars (29 liste).—M. Régent Fortin, J. P., St Alexandre de Kamouraska;—M. J. A. Pratt, Fraserville; M. Cyrina Ouellet, Kamouraska;—M. Pierre Lortie, Beauport;—M. J. E. Pouliot, avocat, Fraserville;—M. Onésime Durocher, St Agapit de Beauvillage;—M. Edouard Brais, St Urbain de Chateauguay.

Nous avons été empêché de publier la Gazette des Campagnes la semaine dernière, par l'absence à notre atelier typographique de trois de nos ouvriers malades. Pour cette même raison, nous avons été privé de l'avantage d'assister à la Convention de la "Société d'industrie laitière de la Province de Québec," qui a eu lieu à Québec la semaine dernière, et à laquelle nous avions été particulièrement prié d'assister, par plusieurs amis de la Gazette des Campagnes.

Venant d'être imprimé et en vente au Bureau de la Gazette des Campagnes :

LE PARFAIT MARÉCHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleurs auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Maréchal, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Le Pape-Roi.—Nous sommes dans le monde entier deux cent millions de catholiques qui veulent que le Pape soit roi: voilà un plébiscite tel qu'il n'y en a jamais eu de plus solennel. Qu'en pensent les partisans du suffrage universel et ceux qui mettent le droit dans le nombre; et ceux enfin qui sont toujours prêts à courir au devant des aspirations des masses pour leur donner satisfaction et aider à la réalisation de leurs désirs? Ou bien qu'ils renoncent à des principes dont ils se font gloire ou bien qu'ils s'unissent avec nous, ils en fassent l'application en revendiquant, au nom du droit appuyé sur le nombre, la liberté du Pape. Or, le Pape ne peut être libre, s'il est sujet; sa liberté ne repose que sur sa royauté.

Nous voulons le Pape libre parce que nous voulons le Pape tel que le Christ l'a établi. Or, le Christ l'a voulu libre, exempt de toute sujétion, indépendant de tout pouvoir humain. Celui qui a reçu pouvoir de tout lier et délier sur terre ne peut être lié par les lois d'aucun pouvoir humain; il ne peut être sujet. Or, on est sujet ou l'on est souverain; pas de milieu. Mais le Pape ne peut être sujet, parce que dans le droit romain la souveraineté est inaliénable et de droit divin. Voici comment un grand évêque de notre siècle a sur cette manière résumé, ainsi qu'il le dit lui-même, tout l'enseignement de l'école: Dans la personne du chef de l'Eglise, l'immunité est absolument d'institution divine; c'est pourquoi elle est inaliénable et imprescriptible.

Le Pape est donc dans sa personne exempt de toute sujétion et de tout tribut. Puisque cette immunité est absolument et divinement inaliénable, le Pape ne peut pas, le voulût-il, se faire le sujet d'un roi quelconque. Puisque cette immunité est imprescriptible, n'est ce pas folie aux usurpateurs d'espérer dans le fait accompli? Ne savent-ils donc pas que la justice comme la vérité est éternelle? L'erreur n'a